

**Réunion des présidents du comité directeur CODEP Rhône et Lyon métropole
du mardi 12 mars 2019**

Maison des associations – 20 place Jean Monnet - Meyzieu

La séance est déclarée ouverte par le président du Comité Départemental Rhône et Lyon Métropole, Marc PETIT.

Le secrétariat est tenu par Sylvie HUSSON, secrétaire.

1) Feuille de présence

Présents :

***Comité directeur :**

Marc PETIT, Président	Renaud HELSTROFFER, Président adjoint
Catherine LAFONT, Vice-présidente	Christophe REBEYROTTE, Vice-président
Alain JAVILLIEY, Trésorier adjoint	Sylvie HUSSON, Secrétaire
Patricia AUDOUY, Secrétaire adjointe	Anne STUKENS, Conseillère
Vincent BERTIN	Luc PAILLET-PETIT
Frédérique SEPRRY	Gilbert MELKONIAN, Conseiller

***Commissions :**

Charles DOMAS, Président commission technique	absent
Henri FANTON, Président commission audiovisuelle	absent
Brigitte fournier, Présidente commission biologie et environnement	absent
Alain RUET, Président commission souterraine	absent
Gaëlle COUSYN, Représentante commission Plongée Sportive en Piscine	absent
David MORLET, Président commission Nage Avec Palmes	présent
Stephane Dufour vice president nap	présent

Excusés :

Alain PECHEREAU, Conseiller	Pascale SENTENAC, Conseillère
Hervé CORDIER, Vice-président	Denis CARRION, Conseiller
Manuel ABAD, Président commission tir sur cible	Alain RUET, Suppléant
Yves GRANGER	
Anaïs CUNILLERA, Commission archéologie	

Absents :

Marc PILLON, Trésorier	Valérie BURDIN, Conseillère
Anne Edith CURE, Conseillère	
Frédérique CORDIER, Présidente commission apnée	
Maxime DOOMS, Président commission Hockey subaquatique	
Olivier GIRAUD, Président commission médicale	
Johan ABADIE, Représentant commission pêche sous-marine	

Clubs représentés :

**SUB AQUA GONE
ABYSSE PLONGEE
CLUB SUBAQUATIQUE BEAUJOLAIS
GOLDEN CLUB SUB. ST PRIESTOIS
CLUB SUBAQUATIQUE DE BRON
A.S.P.T.T. PLONGEE
CLUB DU LOUP PENDU
GR. SPORTIF LUGDUNUM
LYON SPORT METROPOLE
THALASSA
SECTION PLONGEE PIERRE BENITE
CLUB DES DAUPHINS DE MONTPLAISIR
AQUARIUS
GALATHEE PLONGEE
LE NAUTILE
A.L. TROLLSPORT PLONGEE
COOLAPIC
CAS CRAPONNE
UJSM PLONGEE
CLUB LE CONGRE
GIVORS PLONGEE
LYON PALME
AQUA BULLES BEAUJOLAISES
AQUA BREIZH PLONGEE**

2) Ordre du jour

- Nouvelle gouvernance du sport
- Enquête activités club
- Assemblée générale nationale 2020
- Rappel recyclage TIV
- Réglementation piscine
- Questions diverses

3) Enquête activités club

Questionnaire semaine dernière concernant activités dans vos clubs, pour identifier les piscines, les créneaux horaires et les activités pratiquées dans le club.

4) Nouvelle gouvernance du sport

Jeunesse et sports et cnds géraient et ca change. Jeunesse et sport disparaîtrait et rattaché à éducation nationale. On avait fait passer un mail disant qu'il fallait un maximum de pouvoir à Brest.

Financement : ristourne sur les licences. CNDS et Aura qui lui aussi est subventionné par CNDS. Si les subventions du CNDS ne sont plus attribuées, nous perdons beaucoup. En 2019 nous devrions en recevoir encore un peu. Exemple une sortie technique, le CODEP met 20%, si le CODEP ne peut plus aider ces sorties, elles augmenteront de 37 par sortie.

Plus le Codep sera représentatif, plus les demandes pourront être remontées aux instances supérieures.

5) Assemblée générale nationale 2020

Aura lieu avant le 31/12/2020. Le ministère a exigé que toutes les fédérations nationales soient en place pour la nouvelle olympiade. Elle est prévue 12 décembre 2020

Nous devons revenir sur un mandat sur la saison. On arrête vers le 14 septembre. On fera une AG en octobre, AURA en novembre. Si certains veulent monter une liste, ils devront le faire rapidement.

Le Codep 69 a posé la candidature et est en concurrence avec Bordeaux.

Jean-Louis Blanchard souhaite Lyon, mais pas seul décideur.

Tous les ans une dizaine de présidents de clubs changent. Ne pas hésiter à appeler Marc ou Renaud.

6) Rappel recyclage TIV

Karine Cabut. On fonctionne avec l'application sur internet. Vérifier si les techniciens sont bien validés. Un technicien qualifié, a validé un bloc au moins durant les 2 ans. Il doit faire un recyclage tous les 5ans. Les techniciens doivent être validés entre 2019 et 2021. Ils peuvent faire recyclage dans les clubs à conditions qu'il y ait au moins 12 personnes. Les clubs doivent se regrouper. Il est possible de le faire par un prestataire externe, mais ça coûte plus cher.

Si un club a un souci, il faut appeler Isabelle ou Karine. Elles feront en sorte de ne bloquer aucun club mais il est préférable d'anticiper pour ne pas avoir tout le monde à la fin, ce ne sera pas possible. Il faut être licencié pour valider un bloc, sinon pas possible d'aller sur le site.

7) Réglementation piscine

Par les discussions on a pu faire comprendre qu'avec nos différentes qualifications secourismes, on est capable d'assurer la sécurité.

Si un club a des contraintes particulières nouvelles, il faut prévenir Renaud ou Marc, afin que tous aient le même discours.

La réglementation se durcit de plus en plus.

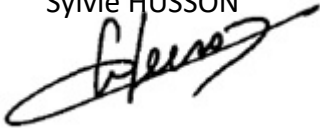
8) Questions diverses

La crainte actuelle est que certaines piscines, actuellement gratuites, demandent une participation pour les frais de fonctionnement (exemple le chauffage).

Valérie Gay : essayer de choisir des clubs sur la côte et négocier les tarifs, acheter un forfait de plonger et le proposer aux clubs (exemple Chamagnieu). Un fichier partagé peut être créé pour proposer sur le lieux, etc. Ce ne sera pas obligatoirement une sortie club, même si c'est l'objectif de démarrage.

La Secrétaire

Sylvie HUSSON



Le Président

Marc PETIT

